



SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial Apizin

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Catégories d'utilisation [PC]

PC28 - Parfums, produits parfumés

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur

Bienen Meier, R. Meiers Söhne AG
Fahrbachweg 1, CH-5444 Künten
Téléphone ++41 (0)56 485 92 50
E-Mail bestbiene@bienen-meier.ch

Service des renseignements

Numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture
Téléphone ++41 (0)56 485 92 50

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique
Téléphone 145

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xi; R36
R43

Phrases R

36 Irritant pour les yeux.
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Indications complémentaires

La préparation est classée dangereuse dans le sens de la Directive 1999/45/EC.
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
--	----------------------------	---------------------------

Eye Irrit. 2	H319	
Skin Sens. 1	H317	

Indications complémentaires

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

Le mélange est classé dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

2.2. Éléments d'étiquetage

**Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]**

GHS07

Mot signal
Attention**Consignes en cas de risques pour la santé**H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.**Consignes de sécurité****Prévention**

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

RéactionP303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P309 + P311 EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.**Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges**
Contient du Mentha arvensis, extraits. Peut produire une réaction allergique.**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances**

non applicable

3.2. Mélanges**Composants dangereux**

CAS No	EC No	Désignation	[%]	Classification - 67/548/CEE
138-86-3	205-341-0	limonene	< 0,1	R10; Xi R38; R43; N R50-53
5949-29-1	201-069-1	Acide citrique monohydrate	0,1 - 1	Xi R36
56-81-5	200-289-5	Glycerin	1 - 4	--
90063-97-1	290-058-5	Mentha arvensis, extraits	1 - 2	Xn R22; Xi R38; R41; R52/53
68955-20-4	273-258-7	acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C16-18, sels de sodium	1 - 4	Xi R36/38
119-36-8	204-317-7	salicylate de méthyle	1 - 4	Xn R22; Xi R36/37/38; Repr. Cat. 3 R62; R63
69-72-7	200-712-3	Acide salicylique	0,1 - 1	Xn R22; Xi R41

CAS No	EC No	Désignation	[%]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
138-86-3	205-341-0	limonene	< 0,1	Flam. Liq. 3, H226 / Skin Irrit. 2, H315 / Skin Sens. 1, H317 / Aquatic Acute 1, H400 / Aquatic Chronic 1, H410
5949-29-1	201-069-1	Acide citrique monohydrate	0,1 - 1	Eye Irrit. 2, H319

**Composants dangereux (continue)**

CAS No	EC No	Désignation	[%]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
56-81-5	200-289-5	Glycerin	1 - 4	--, --
90063-97-1	290-058-5	Mentha arvensis, extraits	1 - 2	Acute Tox. 4, H302 / Skin Irrit. 2, H315 / Skin Sens. 1, H317 / Aquatic Chronic 3, H412
68955-20-4	273-258-7	acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C16-18, sels de sodium	1 - 4	Skin Irrit. 2, H315 / Eye Irrit. 2, H319
119-36-8	204-317-7	salicylate de méthyle	1 - 4	Acute Tox. 4, H302 / Skin Irrit. 2, H315 / Eye Irrit. 2, H319 / STOT SE 3, H335 / Repr. 2, H361fd
69-72-7	200-712-3	Acide salicylique	0,1 - 1	Acute Tox. 4, H302 / Eye Dam. 1, H318 /

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Remarques générales**

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

Après inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si les troubles persistent, consulter un spécialiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyen d'extinction****Agents d'extinction appropriés**

produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

mousse stable aux alcools

produits extincteurs en poudre

dioxyde de carbone

eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau



5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:

Vapeurs nitreuses (NOx)

Oxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant universel).

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

Remarques complémentaires

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7.

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir chapitre 8.

Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune information disponible.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Veiller à assurer une bonne aspiration/ventilation sur la machine de traitement.

Mesures générales de protection

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

**Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion**

Le produit n'est pas combustible.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs**

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver uniquement dans le récipient d'origine à une température inférieure à 20 °C.

Protéger du gel.

Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler**

CAS No	Désignation	Type	[mg/m ³]	[ppm]	Remarque
56-81-5	Glycerin	8 heures	50e		
		Court terme	100e		

8.2. Contrôle de l'exposition**Protection respiratoire**

protection respiratoire en cas d'aspiration insuffisante ou d'exposition prolongée

protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit

masque respiratoire, filtre combiné A2/P2

Protection des mains

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: Vitonkautschuk, Butylkautschuk, Level 6, 480 Min.

Veillez tenir compte des indications du fabricant de relatives à l'imperméabilité et à la longévité ainsi que des conditions spéciales qui règnent aux postes de travail.

gants résistant aux produits chimiques

Protection des yeux

lunettes assurant une protection complète des yeux

Autres mesures de protection

combinaison de protection

Dispositifs techniques appropriés de commande

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

aspect liquide	Couleur incolore	Odeur caractéristique
--------------------------	----------------------------	---------------------------------

Seuil olfactif
non déterminé

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	Aucune donnée disponible				
point d'ébullition	non déterminé				
Point de fusion	non déterminé				
Point d'éclair	> 60 °C				
Vitesse d'évaporation	non déterminé				
Inflammation (à l'état solide)	non déterminé				
Inflammation (à l'état gazeux)	non déterminé				
Température d'inflammation	non applicable				
Température d'auto-inflammation	non déterminé				
Limite inférieure d'explosibilité	non déterminé				
Limite supérieure d'explosibilité	non déterminé				
Pression de vapeur	non déterminé				
Densité relative	non déterminé				
Densité de vapeur	non déterminé				
Solubilité dans l'eau	non déterminé				
Solubilité dans un autre produit	non déterminé				



	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)	non déterminé				
Température de décomposition	non déterminé				
Viscosité	non déterminé				
Propriétés comburantes Aucune information disponible.					
Propriétés explosives Le produit ne présente pas de danger d'explosion.					
9.2. Autres informations Aucune information disponible.					

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Produit stable en condition normale d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

10.5. Matières incompatibles**Matières à éviter**

Réagit au contact des acides, des bases et des agents d'oxydation.

10.6. Produits de décomposition dangereux

oxyde et dioxyde de carbone
vapeurs/gaz irritants

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Hautement toxique/Irritation / sensibilisation**

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion	Aucune donnée disponible			



	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par contact avec la peau	Aucune donnée disponible			
CL50 aiguë par inhalation	Aucune donnée disponible			
Irritation de la peau	Faiblement irritant - marquage non obligatoire.			
Irritation des yeux	Irritant au contact avec les yeux.			
Sensibilisation de la peau	sensibilisant			

Constatations empiriques

Le produit peut entraîner une sensibilisation par contact cutané.
le produit est irritant pour les yeux et la peau
en solution aqueuse, le produit est irritant pour les yeux, la peau et les muqueuses

Remarques générales

La classification a été effectuée par calcul d'après la VO (CE) Nr. 1272/2008 (CLP).
absence de données toxicologiques

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Effets toxiques sur l'environnement**

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Poisson	Aucune donnée disponible			
Daphnie	Aucune donnée disponible			
Algues	Aucune donnée disponible			

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets nocifs**Remarques générales**

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.



Eviter le contact du produit avec les eaux de source ou les eaux de surface.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code déchets	Nom du déchet
16 03 05*	déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets dangereux.

Recommandations relatives au produit

Traiter dans un centre d'élimination pour déchets spéciaux, en respectant les prescriptions correspondantes. L'élimination doit être prouvée par un document justificatif.
Eliminer comme déchet dangereux.

Recommandations relatives à l'emballage

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.
Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Remarques générales

L'emballage partiellement vide doit être rapporté au point de vente ou remis à un centre de collecte pour déchets spéciaux. L'emballage vide doit être éliminé avec les déchets urbains.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	-	-	-
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	-	-	-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible.

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

Transport maritime IMDG

Le produit n'est pas marchandises dangereuses.

Transport aérien ICAO/IATA-DGR



Le produit n'est pas marchandises dangereuses.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation nationale

Classe de danger pour l'eau 1

Légèrement polluant pour l'eau, propre classification

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Teneur des phrases R/H contenues dans le chapitre 3 (ne faisant pas référence à la classification du mélange!)

R 10 Inflammable.

R 22 Nocif en cas d'ingestion.

R 36 Irritant pour les yeux.

R 36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R 38 Irritant pour la peau.

R 41 Risque de lésions oculaires graves.

R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 62 Risque possible d'altération de la fertilité.

R 63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

-?-

-- -?-

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H361fd Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus (indiquer l'effet s'il est connu) (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger).

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Bienen Meier

Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Date d'impression 20.11.2014
modifié 19.11.2014 (F) Version 1.0
Apizin

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.